

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Ottawa this 11th day of March 1981, in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, le 11^{ième} jour de mars 1981, en français et en anglais, chaque version faisant également foi.

MONIQUE BÉGIN
MARC MACGUIGAN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

ALEXANDER HAIG
For the Government of the United States of America
Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique